

AFFAIRE N° 2913 - Questions diverses -

OBJET: Acquisition d'un terrain de 2 511m² cadastré section AW n° 109, sis à Ste-Clotilde, appartenant à Monsieur MONDON Joseph, en vue de la constitution d'une réserve foncière.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition amiable d'un terrain de 2 511m² cadastré section AW n°109 sis à Sainte-Clotilde, entre la route du Bois de Néfles et le chemin Tesson, appartenant à Monsieur MONDON Joseph.

Un accord est intervenu sur le prix de 305 762 Francs, compatible avec l'estimation des Domaines.

Ce terrain constitue une intéressante réserve foncière et pourra, dans un premier temps, faciliter les opérations de relogement provisoire liées à la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté n°2 des Patates à Durand, située à proximité immédiate.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition de ce terrain au prix de 305 762 Francs et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 908 article 210 du Budget communal.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE LIT L'AVIS DES COMMISSIONS :

- Cadre de Vie : favorable.
- Finances : favorable.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*

* *

Reçu à la Préfecture
le 03/01/1984